



TARIFICATION DE LA RESTAURATION AU QUOTIENT FAMILIAL

(document téléchargeable sur www.deux-sevres.fr)

ELEVE : NOM
Né(e) le

Prénoms
Classe rentrée 2023/2024

Forfait 4 jours Forfait 5 jours

Collège fréquenté par l'élève à la rentrée 2023/2024 :

RESPONSABLE LEGAL 1 (responsable financier) (Il s'agit de la personne qui recevra la facture de restauration)	RESPONSABLE LEGAL 2	
NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	
Situation de famille : Mariés <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> En concubinage <input type="checkbox"/> Séparés ou divorcés <input type="checkbox"/> préciser si résidence alternée : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ----- Changement de situation intervenue depuis le 31/12/2021 (divorce, veuvage, maladie, perte d'emploi) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Joindre les justificatifs	Cadre à compléter pour les familles d'accueil NOM <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Adresse <input type="text"/> <input type="text"/> CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/> ☎ dom. : <input type="text"/> ☎ portable : <input type="text"/> Email <input type="text"/>	
A REMPLIR IMPERATIVEMENT SI AUTRES ENFANTS A CHARGE :		
NOM et Prénom	Date de naissance	Classe / Situation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

/// Cochez la case si **vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition. Dans ce cas le tarif le plus élevé sera appliqué (4,50 € par repas en 2022/2023).**

Je soussigné(e), , certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document et avoir la garde légale et effective de l'enfant concerné.
Fait à , le Signature :

**DOCUMENT A TRANSMETTRE
AU COLLEGE**

**OU DIRECTEMENT
AU**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
Maison du Département – Direction de l'Education
Mail Lucie Aubrac
CS 58880
79028 NIORT CEDEX

ou par mail à : **quotientfamilial@deux-sevres.fr**

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF

Dispositions générales (le règlement est consultable au collège et sur le site du Département www.deux-sevres.fr)

La tarification selon le quotient familial applicable sur l'année scolaire concerne tout élève inscrit à la demi-pension au titre de l'année scolaire.

Un outil de calcul est à votre disposition sur le site du Département
www.deux-sevres.fr

Pour l'année scolaire 2023/2024, le quotient familial déterminant le tarif se calcule selon la formule suivante :

Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition)
Nombre de parts

Les revenus pris en compte concernent **l'avis d'imposition établi en 2022 sur les revenus de 2021** - cf. page 4 (**ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu**).

En l'absence de transmission de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué.

A titre indicatif, voici la grille des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	TARIF JOURNALIER (*)
0 € à 2 708 €	1	1,35 €
2 709 € à 5 076 €	2	2,15 €
5 077 € à 6 710 €	3	2,50 €
6 711 € à 9 415 €	4	2,85 €
9 416 € à 12 312 €	5	3,15 €
12 313 € à 14 511 €	6	3,50 €
14 512 € à 18 981 €	7	4,00 €
à partir de 18 982 €	8	4,50 €

Les changements de situation intervenus au-delà du 31/12/2021 et liés à un événement de la vie (divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie) feront l'objet d'un examen particulier sur la base d'une demande écrite de la famille accompagnée de justificatifs.

COMMENT COMPLETER CE FORMULAIRE

- Renseigner un formulaire par enfant.
- Joindre la copie intégrale de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 - cf. page 4 (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu). Pour les couples vivant en concubinage les copies des deux avis d'imposition des parents sont nécessaires. Les familles d'accueil ou les établissements accueillant des élèves confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ne doivent fournir qu'une attestation.
Pour les familles bénéficiaires du RSA, joindre à l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 (ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu), la notification RSA ou toute pièce permettant l'étude du dossier.
- En cas de résidence alternée de l'enfant concerné, fournir impérativement la copie des deux avis d'imposition des deux parents afin de déterminer le tarif de la restauration.

Le Département se réserve le droit de demander des pièces complémentaires selon la situation et de vérifier les informations communiquées.

La Loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. 441-7 et 313-1 du Code pénal).



Modèle d'avis d'impôt 2022 – Impôts sur les revenus de l'année 2021 : les mentions entourées ci-dessous doivent impérativement apparaître sur la photocopie.

AVIS D'IMPÔT 2022
IMPÔT SUR LES REVENUS
 de l'année 2021



DIRECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

eco'pli 13 MARSEILLE PIC

10960

0000 6099008068

M OU MME

79

AVIS D'IMPOT 2022

Impôt sur les revenus 2021

Vos références	Votre situation
Numéro fiscal : vous : conjoint : Numéro de l'avis d'impôt et numéro de déclaration : revenu fiscal de référence : 32 987 Numéro FIP : Numéro de rôle : Établi à la date du : Date de mise en recouvrement :	Montant de votre impôt 733,00 € Total de vos versements 469,00 € Somme restant à prélever 264,00 €

DETAIL DES REVENUS	Vous	Conjoint	Total
Total des salaires et assimilés ²	19 769	20 130	
Déduction 10% ou frais réels	- 2 653	- 4 418	
Salaires, pensions, rentes nets	17 116	15 712	32 828
Revenu brut global			32 828
Revenu imposable			32 828
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			822
Décote			- 28
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	1	1	
Montant de la réduction d'impôt			61
Total des réductions d'impôt ²⁰			- 61
Impôt sur le revenu net avant corrections			733
Impôt total avant crédits d'impôt			733
PRIME POUR L'EMPLOI ²³	Vous	Conjoint	
Revenus déclarés - activité salariée	19 769	20 289	
Activité salariée, temps plein	OUI	OUI	
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi ²³			
IMPOT NET			
Total de votre imposition nette à recouvrer			733
Taux d'imposition ²⁴			2,23%

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
 Revenu fiscal de référence ²⁵ **32 987**

Compte à débiter :
 Prochaines échéances :
 Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée

Suite en page suivante >>>

CSC PAYSAN	RÉSIDENCE OCCUPÉE		RÉSIDENCE USUFRUITE		FAMILLE MARITALES SÉPARÉES	ÉTRANGERS MARIS	PERSONNES RESIDANTES MARITIMES	TAXES DE MÉTROPOLITAINES
	ÉPILITE MARIS OU MARITIMES	SOIT ÉTRANGERS MÉTROPOLITAINES	ÉPILITE MARIS OU MARITIMES	SOIT ÉTRANGERS MÉTROPOLITAINES				
M	2							3,00